

Date de projet : .....  
Projet n° : .....  
Date de commission : .....

## PROJET CULTURE-ACTIONS

Année universitaire 2006-2007

**TITRE DU PROJET :** .....

### RESPONSABLE DU PROJET

Prénom / Nom : .....

Adresse : .....

Tél/Port : ..... Mél : .....

Études suivies : .....

Établissement : .....

### Autres participants étudiants (4 noms maximum) :

Prénom / Nom : .....  
.....

Tél/Port : .....  
.....

Établissement : .....  
.....

### ASSOCIATION

Nom : .....

Adresse : .....

Tél/Port : ..... Mél : .....

Objectifs : .....

.....

.....

### NATURE ET DOMAINE DU PROJET

#### Culture

- Arts plastiques
- Cinéma/Audiovisuel
- Création multimédia
- Culture et découverte
- Culture scientifique
- Danse
- Écriture
- Musique
- Théâtre

Autres (précisez) : .....

#### Actions

- Citoyenneté
- Economie
- Environnement
- Humanitaire
- Solidarité
- Sport



.....  
 .....  
 .....  
 .....

## VOTRE BUDGET

Le budget présenté doit être équilibré : Total Dépenses = Total Recettes

DÉPENSES	Montant	RECETTES*	Montant	Déjà acquis
		Subvention Crous demandée :		
<b>TOTAL</b>		<b>TOTAL</b>		

\* Les aides en nature sont considérées comme des co-financements. Vous devez les faire figurer dans votre budget avec la mention AIDE en NATURE et les chiffrer.

### Cadre réservé à l'administration

Subvention CROUS accordée : .....

Candidature proposée pour le Prix national Culture-ActionS : non oui

Pourquoi ? .....

.....

.....

.....

.....

Signature du Directeur du CROUS

### PIECES A JOINDRE AU DOSSIER

- Photocopies des cartes d'étudiant (porteur de projet + 4 étudiants de l'association),
- Attestations des co-financements acquis,
- Attestation du directeur de l'établissement supérieur précisant que le projet ne relève pas du cursus universitaire,
- Relevé d'identité bancaire **de l'association ou du porteur si projet individuel**,
- Pour une association : (à fournir en double exemplaire)
  - Composition du bureau,
  - Extrait du journal officiel ou récépissé de la déclaration à la préfecture,
  - Statuts

Vous pouvez aussi joindre tout document que vous jugerez nécessaire à la bonne compréhension du projet :

- Plan de communication,
- Budget prévisionnel détaillé,
- Dossier de presse, coupures de presse, etc...

***Le dossier remis au Crous ne sera pas rendu à son auteur.***

### PRESENTATION DU DISPOSITIF CULTURE-ACTIONS

#### Conditions d'éligibilité :

- Projet d'initiative étudiante (présenté par un étudiant seul ou un groupe d'étudiants ou une association d'étudiants),
- Projet relevant d'un des domaines cités en page 1,
- Projet ne relevant pas d'un cursus ou étant déjà réalisé,
- Projet présenté à la commission avant la réalisation du projet,
- Projet co-financé,
- Dossier complet et remis dans les délais indiqués,
- Projet ne comprenant pas la création ou le fonctionnement d'association.

***\* Tout projet non réalisé donnera lieu au remboursement intégral de la subvention octroyée.***

#### Critères d'appréciation :

- Projet destiné au plus grand nombre d'étudiants (retombées visibles et significatives),

- Budget équilibré (avec co-financements, aides matérielles ou logistiques à mentionner),
- Projet novateur ou si déjà présenté contenant de nouveaux paramètres (pas de reconduction d'un événement à l'identique).

**Toute association ou tout étudiant percevant des fonds de Culture-ActionS s'engage à rendre compte de la mise en œuvre de son projet (envoi d'un rapport d'activités et d'un bilan financier) et à mentionner le soutien du CROUS par l'utilisation de son logo sur tous les supports de communication.**

*Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter :*